



# TRAVAUX

1ère PHASE

du 08 au 26 juillet

2e PHASE

du 31 juillet au 08 août

## Rue de la Ferté, rue du Moulin, route de Bouglainval

Durant les travaux, **une tolérance sera appliquée** quant aux stationnements sur les **zones bleues** en centre-ville.



**Rétablissement du double sens**, durant la durée des travaux, au niveau du pont de la Ferté  
(*place Aristide Briand vers la rue du Moulin*)

### La collecte d'ordures ménagères sera maintenue

(voir information de Chartres Métropole au dos de ce livret)

**Horaires de collecte décalés !**

1ère PHASE



### du 8 au 11 juillet **Travaux rue du Moulin**

Durant les travaux de réfection de la voirie réalisés par le Conseil Départemental, La rue du Moulin sera interdite à la circulation et au stationnement (24h/24h) (de l'intersection de la rue de la Ferté sur la commune de Maintenon à la rue de la Bois Ramée sur la commune de Pierres).

Durant cette période de travaux, nous encourageons les riverains à se stationner en dehors de cette zone, afin d'éviter d'être bloqués (parkings du stade, de la place A. Briand et la place du marché couvert).

L'accès aux propriétés riveraines ainsi que celui des véhicules de police et de secours sera maintenu depuis les extrémités de la section déviée en dehors des phases actives de chantier.

**Les riverains pourront rentrer à leur domicile le soir, après 18h30 et devront sortir leurs véhicules avant 7h30, en fonction de l'avancée du chantier pour chacune des phases de travaux.**



## du 11 juillet 19h au 12 juillet 6h

# rond-point de Pierres

En raison des travaux de réfection réalisés de nuit, au rond-point de Carrefour Market, la circulation sera interdite au niveau de ce rond-point.



du 15 au 20 juillet

## rue de la Ferté et route de Bouglainval

Durant les travaux de réfection de la voirie, **la circulation et le stationnement seront interdits (24h/24h)** dans la rue de la Ferté (de l'intersection de la rue du 19 mars 1962 à l'intersection de la rue du Moulin) et la route de Bouglainval (de l'intersection de la rue du 19 mars 1962 à l'intersection de la rue de la Ferté).

Par conséquent, l'accès à la rue Pierre Sadorge (direction Changé) sera interdit à la circulation.

Durant cette période de travaux, nous encourageons les riverains à se stationner en dehors de cette zone, afin d'éviter d'être bloqués (parkings de la place A. Briand, place du marché couvert, parking ancien Aldi).

L'accès aux propriétés riveraines ainsi que celui des véhicules de police et de secours sera maintenu depuis les extrémités de la section déviée en dehors des phases actives de chantier.



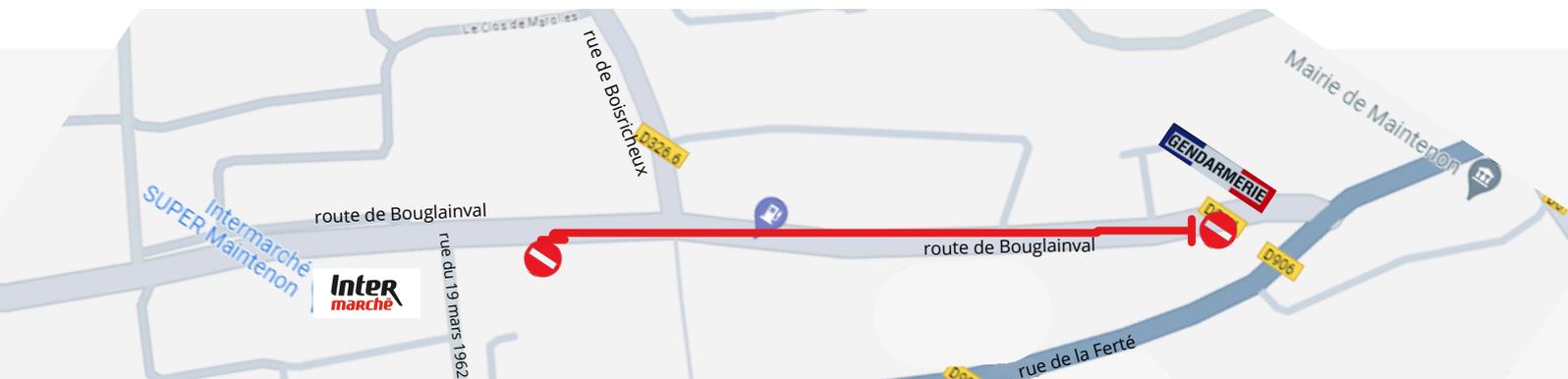
**Travaux de nuit  
du 22 au 23 juillet  
et du 23 au 24 juillet  
(de 19h à 6h)**

## Entrée de la Garenne

En raison des travaux réalisés devant l'accès menant au lotissement de la Garenne, la circulation et le stationnement seront interdits les nuits du 22 au 23 et du 23 au 24 juillet de 19h à 6h.

**L'accès au lotissement de la Garenne sera totalement fermé durant ces 2 nuits.**

Durant cette période de travaux, nous encourageons les riverains à se stationner en dehors de cette zone, afin d'éviter d'être bloqués (parking ancien Aldi).



**du 24 au 26 juillet**

## Travaux route de Bouglainval

Durant les travaux de réfection de la voirie réalisés par le Conseil Départemental, la circulation sera interdite route de Bouglainval (de l'intersection de la rue du 19 mars 1962 à la gendarmerie).

Durant cette période de travaux, nous encourageons les riverains à se stationner en dehors de cette zone, afin d'éviter d'être bloqués (parkings de la place A. Briand, place du marché couvert, parking ancien Aldi).

L'accès aux propriétés riveraines ainsi que celui des véhicules de police et de secours sera maintenu depuis les extrémités de la section déviée en dehors des phases actives de chantier.



du 31 juillet au 02 août

## rue de la Ferté (1ère partie)

Durant les travaux de mise à niveau des bouches d'égoût (suite à la réfection de la chaussée), la circulation et le stationnement seront interdits rue de la Ferté (de l'intersection de la route de Bouglainval à l'intersection de la rue du Moulin).

Durant cette période de travaux, nous encourageons les riverains à se stationner en dehors de cette zone, afin d'éviter d'être bloqués (parkings de la place A. Briand, place du marché couvert).

L'accès à la rue Pierre Sadorge sera interdit à la circulation.

L'accès aux propriétés riveraines ainsi que celui des véhicules de police et de secours sera maintenu depuis les extrémités de la section déviée en dehors des phases actives de chantier.



du 05 au 08 Août

## rue de la Ferté (2e partie)

Durant les travaux de mise à niveau des tampons, la circulation sera interdite rue de la Ferté (de l'intersection de la route de Bouglainval à l'entrée de ville au niveau des ralentisseurs)

Durant cette période de travaux, nous encourageons les riverains à se stationner en dehors de cette zone, afin d'éviter d'être bloqués (ancien parking d'Aldi).

L'accès aux propriétés riveraines ainsi que celui des véhicules de police et de secours sera maintenu depuis les extrémités de la section déviée en dehors des phases actives de chantier.



INFORMATION RIVERAINS  
Rue du Moulin  
Rue de la Ferté  
Rue de Bouglainval  
Quartier de la Garenne  
---  
GESTION DES DECHETS

**OBJET** : Travaux du Conseil départemental du lundi 08/07 au vendredi 26/07/2024  
sur la rue du Moulin, la rue de la Ferté et la rue de Bouglainval

Dans le cadre des travaux du Conseil départemental sur les rues du Moulin, de la Ferté et de Bouglainval, des modifications doivent être apportées pour la collecte des déchets ménagers **sur la période du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2024 inclus**.

Ces adaptations concernent les rues suivantes :

- La rue du Moulin,
- La rue de la Ferté, depuis la rue du Moulin jusqu'à la sortie de Maintenon vers Chartres (RD 905),
- La rue de Bouglainval depuis la rue de la Ferté jusqu'à la rue du 19 mars 1962,
- Les rues du quartier de la Garenne, accessible uniquement depuis la rue de la Ferté.

Les **collectes** sont maintenues en **porte-à-porte**, c'est-à-dire que le camion passe toujours devant l'habitation pour collecter les déchets. Elles sont **décalées très tôt le matin** à la place de l'après-midi : les déchets devront être présentés la veille au soir des jours de collecte.

Sur ces 3 semaines, du lundi 8 au vendredi 26 juillet :

- Les **ordures ménagères** seront présentées le **dimanche soir** (dès dimanche 7 juillet) et le **mercredi soir** pour leur collecte le lundi matin et le jeudi matin
- Les **emballages ménagers et papiers** en mélange seront présentés le **lundi soir** pour les collectes les mardis 9 et 23 juillet au matin.

Ces adaptations sont provisoires. A l'issue des travaux, les collectes reprendront comme habituellement.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Chartres métropole au  **0 800 22 20 36**  Service & appel gratuits

La Direction Déchets